

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de résultat comptable

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	13 749 096	92,23	10 623 581	90,22	3 125 515	29,42
Production vendue (biens)						
Production vendue (services)	1 158 979	7,77	1 151 460	9,78	7 519	0,65
Chiffre d'affaires net	14 908 075	100,00	11 775 041	100,00	3 133 034	26,61
Dont à l'exportation	391 781	2,63	281 008	2,39	110 773	39,42
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			367 791	3,12	-367 791	-100,00
Autres produits	16 712	0,11			16 712	
Total produits d'exploitation	14 924 786	100,11	12 142 832	103,12	2 781 955	22,91
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	12 158 284	81,56	9 615 956	81,66	2 542 328	26,44
Variation de stock (m/ses)	-248 936	-1,67	-293 356	-2,49	44 420	-15,14
Achats de m.p & aut.approv.	26 009	0,17	14 502	0,12	11 506	79,34
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 550 211	10,40	1 275 350	10,83	274 861	21,55
Impôts, taxes et vers. assm.	28 503	0,19	31 959	0,27	-3 456	-10,81
Salaires et Traitements	885 982	5,94	776 422	6,59	109 560	14,11
Charges sociales	333 176	2,23	332 435	2,82	741	0,22
Amortissements et provisions	18 322	0,12	36 211	0,31	-17 889	-49,40
Autres charges						
Total charges d'exploitation	14 751 551	98,95	11 789 479	100,12	2 962 072	25,12
RESULTAT D'EXPLOITATION	173 235	1,16	353 352	3,00	-180 117	-50,97
Opérations en commun						
Produits financiers	57 804	0,39	37 826	0,32	19 978	52,81
Charges financières	5 895	0,04	10 316	0,09	-4 421	-42,86
RESULTAT FINANCIER	51 909	0,35	27 510	0,23	24 399	88,69
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	225 144	1,51	380 863	3,23	-155 718	-40,89
Produits exceptionnels	4 791	0,03	7 485	0,06	-2 693	-35,81
Charges exceptionnelles	16 712	0,11			16 712	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 920	-0,08	7 465	0,06	-19 385	-259,68
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	30 245	0,20	-25 760	-0,22	56 005	-217,41
BENEFICE OU PERTE	182 979		414 088		-231 108	-55,81

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A L'OURS GOURMAND				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	13 357 314	FB	391 781	FC	13 749 095	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 158 978	FH		FI	1 158 978	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	14 516 293	FK	391 781	FL	14 908 074	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	16 711	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	14 924 786
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	12 158 284	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(248 936)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	26 008	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 550 211	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	28 502	
	Salaires et traitements*					FY	885 981	
	Charges sociales (10)					FZ	333 176	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	18 321
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	14 751 550
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	173 235	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	53 933	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 870	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	57 803	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 894	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5 894	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	51 908	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	225 144	

Cegid Group

(RENNVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise		SARL A L'OURS GOURMAND		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 791			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 791			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 711			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 711			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 920)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	IK 30 244			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	14 987 381			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	14 804 401			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	182 979			
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières	IIV				
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IC				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	IP				
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	AI				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	249 345			
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		105 909			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 39 964 obligatoires A9 177 375					
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 39 964 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					4 791	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
	Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	20 261,96	20 261,96		4 826,29
Fonds commercial	98 363,31		98 363,31	98 363,31
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	13 343,47	12 131,03	1 212,44	1 765,80
Autres immobilisations corporelles	172 237,35	166 490,81	5 746,54	15 535,93
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 599,62		48 599,62	33 317,38
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	352 805,71	198 883,80	153 921,91	153 808,71
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 231 708,00		1 231 708,00	982 772,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 411 169,88		2 411 169,88	2 480 156,21
Fournisseurs débiteurs	188 980,39		188 980,39	127 146,54
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	19 457,47		19 457,47	49 702,16
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	89 822,40		89 822,40	60 861,76
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	7 018,02		7 018,02	6 256,42
Valeurs mobilières de placement	492 000,00		492 000,00	488 129,25
Disponibilités	978 375,41		978 375,41	1 445 961,74
Charges constatées d'avance	93 759,77		93 759,77	83 120,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 512 291,34		5 512 291,34	5 724 106,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 865 097,05	198 883,80	5 666 213,25	5 877 914,95

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	113 400,00	113 400,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 340,00	11 200,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 373 978,92	1 290 031,24
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	182 979,49	414 087,68
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 681 698,41	1 828 718,92
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	1 313 326,35	1 504 222,60
<i>Découverts et concours bancaires</i>	132,58	170,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 313 458,93	1 504 393,13
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 094,88	2 527,45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 377 102,83	2 240 744,02
<i>Personnel</i>	27 026,16	25 992,12
<i>Organismes sociaux</i>	21 859,89	18 226,96
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	107 150,71	109 484,42
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	61 035,66	106 290,47
Dettes fiscales et sociales	217 072,42	259 993,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	73 785,78	41 537,46
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 984 514,84	4 049 196,03
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 666 213,25	5 877 914,95

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A L'OURS GOURMAND		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12			
Adresse de l'entreprise : 6 allée de la Marne 94200 IVRY SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET* : 3 8 9 7 0 0 2 3 8 0 0 0 3 0		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le : 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 261
		Fonds commercial (1)	AH	AI	98 363
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 131
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	166 490
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	48 599
	TOTAL (II)		BJ	BK	198 883
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	1 231 708
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	7 018
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 411 169
		Autres créances (3)	BZ	CA	298 260
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	492 000
		Disponibilités	CF	CG	978 375
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	93 759
		TOTAL (III)	CJ	CK	5 512 291
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	198 883	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A L'OURS GOURMAND		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 113 400)		DA	113 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	11 340	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	1 373 978	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	182 979	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	1 681 698	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 313 458	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3 094	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 377 102	
	Dettes fiscales et sociales		DY	217 072	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	73 785	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 984 514		
	Ecart de conversion passif*		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 666 213		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC		
			ID		
			IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 042 672	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	132		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A L'OURS GOURMAND

Société À Responsabilité Limitée au capital de 113 400 €

Siège social : 6 allée de la Marne Paryseine 3

94200 IVRY SUR SEINE

389 700 238 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE **EN DATE DU 3 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trois avril, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance, faite par lettre remise en main propre contre décharge en date du 20 mars 2023.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Madame Nicole LASCAR, propriétaire de | 216 parts |
| - Monsieur Rony LASCAR, propriétaire de | 216 parts |
| - Monsieur Gilles LASCAR, propriétaire de | 216 parts |

soit un total de	648 parts
sur les six cent quarante huit (648) parts composant le capital social.	

Monsieur Eric LEVY, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Madame Nicole LASCAR préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des parts sociales.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, et pour l'augmentation du capital par incorporation des réserves,
- le rapport spécial de la gérance,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification des rémunérations allouées à la gérance en 2022,
- Approbation des rémunérations de la gérance pour 2023,
- Approbation d'augmentation du capital par incorporation des réserves,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre la discussion.

Il est rappelé, que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu ;
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux pour les personnes concernées selon la réglementation.

Par ailleurs, s'ils y ont intérêt, les personnes physiques peuvent opter globalement pour le barème progressif. Les dividendes sont alors éligibles à l'abattement de 40% et sont soumis à un acompte forfaitaire de 12,8 % puis imposés au barème de l'impôt sur le revenu. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Il est précisé que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). Cependant, la dispense n'est pas automatique et doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur dans les délais requis. En outre, la société versera un dividende qui sera de toute façon amputé d'une retenue à la source de 17,2 % de prélèvements sociaux pour les personnes concernées selon la réglementation.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport du commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 32 084 € et qui ont donné lieu à une imposition de 8 021 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à **182 979.49 €**, de la manière suivante :

- Une somme de.....	162 621.08 €
au compte " Autres réserves "	
- Une somme de.....	20 358.41 €
au compte " Réserve légale "	

Soit un total de **182 979.49 €**

Suites à ces affectations le compte " Autres réserves " est porté à 1 536 600.00 €

Et le compte " Réserve légale " est porté à 31 698.41 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'une somme d'un million trois cent quatre-vingt-six mille six cents euros (1 386 600.00 €), pour le porter de cent treize mille quatre cents euros (113 400.00 €) à un million cinq cent mille euros (1 500 000.00 €) par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte : « Autres réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée aux moyens :

- de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de cent soixante-quinze euros (175.00 €) à deux cents euros (200.00 €), soit une augmentation du capital d'une valeur de seize mille deux cents euros (16 200.00 €) ;
- ainsi que la création de six mille huit cent cinquante-deux (6 852) parts sociales réparties par tiers à chaque associé, soit chacun reçoit 2 284 parts sociales, à la valeur nominale de deux cents euros (200.00 €), soit une augmentation du capital d'une valeur de un million trois cent soixante-dix mille quatre cents euros (1 370 400.00 €).

Suite à cette décision chacun des trois associés, dispose de 2 500 parts sociales à la valeur nominal de 200.00 €, soit une détention du capital social de 500 000.00 € chacun.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

me
G *As*

CINQUIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de mettre à jour les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS :

Les Associés apportent à la Société, savoir :

- | | |
|--------------------------|---------------|
| - Madame Nicole LASCAR | 500 000 Euros |
| - Monsieur Rony LASCAR | 500 000 Euros |
| - Monsieur Gilles LASCAR | 500 000 Euros |

**TOTAL DES APPORTS EN NUMERAIRES,
UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS, ci**

1 500 000 Euros

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €).

Suite à l'assemblée générale mixte du 3 avril 2023, et à l'augmentation du capital par incorporation de réserves augmentant la valeur nominale à deux cents euros et créant six mille huit cent cinquante-deux nouvelles parts ;

La nouvelle répartition du capital social se présente désormais comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Madame Nicole LASCAR,
à concurrence de deux mille cinq cents parts, ci..... | 2 500 parts |
| - Monsieur Rony LASCAR,
à concurrence de deux mille cinq cents parts, ci..... | 2 500 parts |
| - Monsieur Gilles LASCAR,
à concurrence de deux mille cinq cents parts, ci..... | 2 500 parts |

Total égal au nombre de parts composant le capital social,

Soit sept mille cinq cents parts, ci..... 7 500 parts

Conformément à la Loi, les soussignés déclarent expressément que les 7 500 parts sociales (de 200 euros chacune) présentement créées sont souscrites en totalité par les Associés et entièrement libérées.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de prélever du compte " Autres réserves " la somme de **150 000.00 €** pour la verser à titre de dividende brut, soit par part, un montant de **20.00 €**

Suites à cette distribution le compte " Autres réserves " est ramené à zéro, soit 0 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Nombre de parts	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 % sur option éventuelle	Valeur nominale par part
31/12/2021	330 000.00	648	509.259	330 000.00	175.00
31/12/2020	0.00	648	0.00	0.00	175.00
31/12/2019	270 000.00	648	416.667	270 000.00	175.00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier les rémunérations allouées au cours de l'exercice aux co-gérants, comme présenté dans le rapport spécial.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de fixer les rémunérations allouées pour l'exercice 2023 aux co-gérants, comme présenté dans le rapport spécial.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance
Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

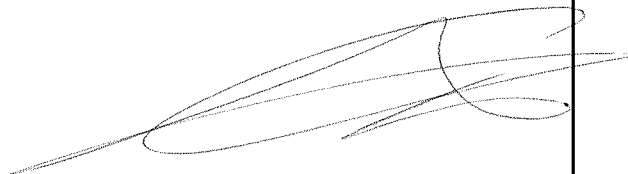
Nicole LASCAR

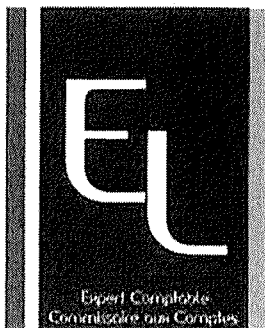


Rony LASCAR



Gilles LASCAR





A L'OURS GOURMAND

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 113 400 euros

Siège social

6 ALLEE DE LA MARNE - 94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos
Le 31 DECEMBRE 2022**

ERIC LEVY

35 Rue Fortuny - 75017 PARIS - Tél. : 01 83 79 18 60

secretariat@levyerie-cac.com

Inscrit au Tableau de l'Ordre des

Experts-Comptables de Paris et de La Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

SIREN : 450 054 663 - APE 6920Z - N° TVA INTRACOM. FR49 450 054 663 00049

Membre d'une Association Agrée

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre **Assemblée générale**, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **A L'OURS GOURMAND SARL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du **1er janvier 2022** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du **Gérant** et dans les autres documents adressés aux **associés** sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **Gérant**.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

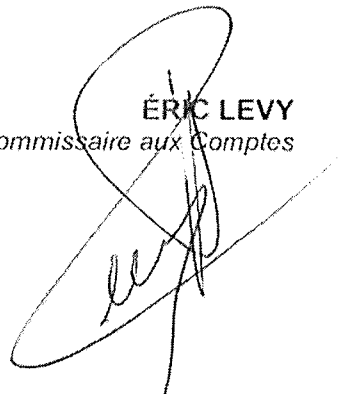
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
Le 14 mars 2023

ÉRIC LEVY
Commissaire aux Comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	20 261,96	20 261,96		4 826,29
Fonds commercial	98 363,31		98 363,31	98 363,31
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	13 343,47	12 131,03	1 212,44	1 765,80
Autres immobilisations corporelles	172 237,35	166 490,81	5 746,54	15 535,93
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 599,62		48 599,62	33 317,38
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	352 805,71	198 883,80	153 921,91	153 808,71
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 231 708,00		1 231 708,00	982 772,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 411 169,88		2 411 169,88	2 480 156,21
Fournisseurs débiteurs	188 980,39		188 980,39	127 146,54
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	19 457,47		19 457,47	49 702,16
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	89 822,40		89 822,40	60 861,76
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	7 018,02		7 018,02	6 256,42
Valeurs mobilières de placement	492 000,00		492 000,00	488 129,25
Disponibilités	978 375,41		978 375,41	1 445 961,74
Charges constatées d'avance	93 759,77		93 759,77	83 120,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 512 291,34		5 512 291,34	5 724 106,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 865 097,05	198 883,80	5 666 213,25	5 877 914,95

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	113 400,00	113 400,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 340,00	11 200,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 373 978,92	1 290 031,24
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	182 979,49	414 087,68
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 681 698,41	1 828 718,92
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	1 313 326,35	1 504 222,60
<i>Découverts et concours bancaires</i>	132,58	170,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 313 458,93	1 504 393,13
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 094,88	2 527,45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 377 102,83	2 240 744,02
<i>Personnel</i>	27 026,16	25 992,12
<i>Organismes sociaux</i>	21 859,89	18 226,96
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	107 150,71	109 484,42
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	61 035,66	106 290,47
Dettes fiscales et sociales	217 072,42	259 993,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	73 785,78	41 537,46
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 984 514,84	4 049 196,03
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 666 213,25	5 877 914,95

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	13 749 096	92,23	10 623 581	90,22	3 125 515	29,42
Production vendue (biens)						
Production vendue (services)	1 158 979	7,77	1 151 460	9,78	7 519	0,65
Chiffre d'affaires net	14 908 075	100,00	11 775 041	100,00	3 133 034	26,61
Dont à l'exportation	391 781	2,63	281 008	2,39	110 773	39,42
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			367 791	3,12	-367 791	-100,00
Autres produits	16 712	0,11			16 712	
Total produits d'exploitation	14 924 786	100,11	12 142 832	103,12	2 781 955	22,91
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	12 158 284	81,56	9 615 956	81,66	2 542 328	26,44
Variation de stock (m/ses)	-248 936	-1,67	-293 356	-2,49	44 420	-15,14
Achats de m.p & aut.approv.	26 009	0,17	14 502	0,12	11 506	79,34
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 550 211	10,40	1 275 350	10,83	274 861	21,55
Impôts, taxes et vers. assm.	28 503	0,19	31 959	0,27	-3 456	-10,81
Salaires et Traitements	885 982	5,94	776 422	6,59	109 560	14,11
Charges sociales	333 176	2,23	332 435	2,82	741	0,22
Amortissements et provisions	18 322	0,12	36 211	0,31	-17 889	-49,40
Autres charges						
Total charges d'exploitation	14 751 551	98,95	11 789 479	100,12	2 962 072	25,12
RESULTAT D'EXPLOITATION	173 235	1,16	353 352	3,00	-180 117	-50,97
Opérations en commun						
Produits financiers	57 804	0,39	37 826	0,32	19 978	52,81
Charges financières	5 895	0,04	10 316	0,09	-4 421	-42,86
RESULTAT FINANCIER	51 909	0,35	27 510	0,23	24 399	88,69
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	225 144	1,51	380 863	3,23	-155 718	-40,89
Produits exceptionnels	4 791	0,03	7 485	0,06	-2 673	-35,81
Charges exceptionnelles	16 712	0,11			16 712	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 920	-0,08	7 465	0,06	-19 385	-259,68
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	30 245	0,20	-25 760	-0,22	56 005	-217,41
BENEFICE OU PERTE	182 979		414 088		-231 108	-55,81

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A L'OURS GOURMAND

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 666 213 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 182 979 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 4
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu

Règles et méthodes comptables

bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	98 363			98 363
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 262			20 262
Immobilisations incorporelles	118 625			118 625
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 928	416		13 343
- Installations générales, agencements aménagements divers	119 280			119 280
- Matériel de transport	33 798			33 798
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 365	2 737	1 943	19 159
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	184 371	3 153	1 943	185 581
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	33 317	15 282		48 600
Immobilisations financières	33 317	15 282		48 600
ACTIF IMMOBILISE	336 314	18 435	1 943	352 806

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 153	15 282	18 435
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 153	15 282	18 435
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 943		1 943
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 943		1 943

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	98 363
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	98 363

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 436	4 826		20 262
Immobilisations incorporelles	15 436	4 826		20 262
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 162	969		12 131
- Installations générales, agencements aménagements divers	106 863	9 655		116 519
- Matériel de transport	33 798			33 798
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 245	2 871	1 943	16 174
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	167 069	13 496	1 943	178 622
ACTIF IMMOBILISE	182 505	18 322	1 943	198 884

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT.A ETABLIR	494 979
FOURNIS.AVOIRS A RECEVOIR	188 980
Total	683 959

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 113 400,00 euros décomposé en 648 titres d'une valeur nominale de 175,00 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNI.FACT.NON PARVENUES	142 370
BANQUES INTERETS COURUS	133
PROV.CONGES A PAYER	25 526
PROV.REM. A PAYER	1 500
PROV.CH./CONGES A PAYER	7 052
ETAT CHARGES A PAYER	60 503
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	73 786
Total	310 869

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	93 760		
Total	93 760		